

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2009-034 du 16 juin 2009 portant délégation de signature de Nora SI-AHMED, responsable du groupe de soutien « support technique et méthodes », à Loïc LE FEVRE, responsable de la « maîtrise des risques »

NOR: DEVT0919749S

(Texte non paru au Journal officiel)

La responsable du groupe de soutien « support technique et méthodes »,

Vu le décret nº 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1er décembre 2008 (note générale n° 5738) au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 janvier 2009 (ND 2009-08) par le directeur de département de l'ingénierie au responsable du groupe de soutien « support technique et méthodes »,

Décide:

Article 1er

De donner délégation à Loïc LE FEVRE, responsable de la « maîtrise des risques », à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs 2009-08.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Loïc LE FEVRE, responsable de la « maîtrise des risques », de donner délégation à Christian VIGUET, responsable des « systèmes d'information », ou à Danielle GAUTHIER, responsable de la « médiathèque », à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents relatifs aux attributions de la délégation de pouvoirs 2009-08 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée ING STM 2009-001.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 16 juin 2009.

La responsable du groupe de soutien « support technique et méthodes »,

N. SI-AHMED